

PÊCHE AQUACULTURE

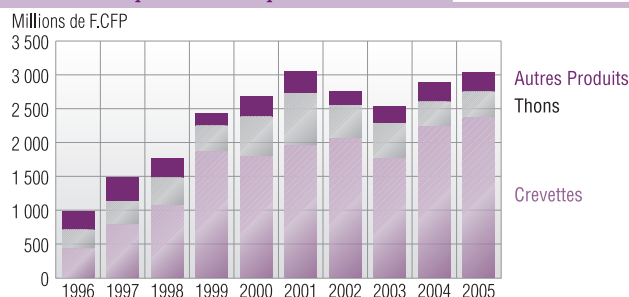
Résultats mitigés

Le secteur est tiré à la hausse par l'aquaculture de la crevette qui présente des résultats bien orientés, mais moins bons qu'espérés, tandis que la filière hauturière traverse une crise.

Avec 3 112 tonnes de produits de la mer exportées sur l'ensemble de l'année 2005, pour un montant de 3 043 millions de F.CFP, le secteur arbore globalement une bonne santé, atteignant des niveaux remarquables.

Les tonnages exportés présentent ainsi leur quatrième année de croissance (+2,2% en 2003 ; +9,2% en 2004 et +5,8% en 2005), tandis que leur valeur à l'exportation retrouve le ni-

Évolution des exportations de produits de la mer



Source : Direction Régionale des Douanes

veau qualifié d'exceptionnel de l'année 2001, et affiche une hausse de 5,0% par rapport à 2004.

Évolution des exportations de produits de la mer par pays de destination

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Japon	250	537	835	636	962	1 326	1 048	1 054	973	887
France	146	416	308	807	842	771	845	830	1179	1 296
Australie	302	214	324	674	337	317	242	212	246	143
Hong-Kong	117	194	122	96	182	172	110	106	135	85
Etats-Unis	-	3	21	21	90	121	248	105	80	162
Fidji	-	-	-	-	-	46	81	70	20	15
Polynésie Française	-	1	5	67	63	94	56	48	41	69
Italie	99	46	33	31	47	47	13	33	46	35
Singapour	-	10	-	4	38	81	4	-	3	-
Samoa Occidentales	-	0	30	9	37	41	70	44	137	189
Taiwan	17	4	-	24	28	1	2	2	-	71
Wallis et Futuna	7	31	71	24	15	10	20	9	21	13
Autres pays	49	27	15	38	41	19	15	16	16	78
Total	987	1 483	1 764	2 431	2 682	3 046	2 754	2 532	2 897	3 043

Source : Direction Régionale des Douanes

Unité : million de F.CFP

Le secteur est principalement tiré vers le haut par l'aquaculture de crevettes.

Les données de la filière n'étant

pas toutes disponibles, la production de crevettes pour l'année 2005 est estimée à 2 339 tonnes. Ce résultat est le meilleur jamais

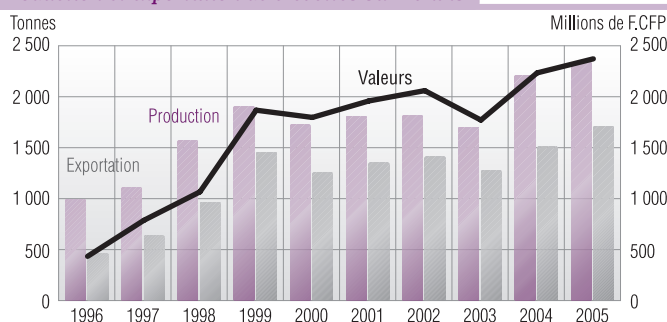
obtenu et marque une hausse de 5,8% sur un an (soit 129 tonnes de plus qu'en 2004).

surface de production de la ferme April a augmenté. Aucune nouvelle ferme n'a été ouverte en 2005, alors que 2004 avait vu la mise en production de plusieurs nouvelles fermes. La surface totale de production en 2005 s'établit ainsi à 665 hectares, contre 655 en 2004.

Près des trois-quarts des crevettes produites sont exportées. Ainsi, les 1 709 tonnes vendues à l'extérieur du territoire en 2005 ont rapporté 2,4 milliards de F.CFP soit une hausse de 6,1% sur un an (+136 millions).

La surface totale de production des fermes aquacoles n'a que peu progressé en 2005, puisque seule la

Production et exportation de crevettes sur 10 ans



Source : Direction Régionale des Douanes

• • L'organisation de la filière crevette • •

Intégrée verticalement, la filière calédonienne de crevettes comprend des proventiers, des écloseries pour la production de post-larves, des fermes d'embouche et trois ateliers de conditionnement et de commercialisation : le plus ancien, à Nouville (SOPAC), et ceux inaugurés en 2005, de Koné (STANC, filiale de la SOPAC) et La Foa ("Pénéide de Ouano" Groupe Braun Ortega).

Le premier stade de l'élevage de crevettes est constitué par la production de post-larves. Ensuite, elles deviennent soit de futurs géniteurs, ou elles sont amenées dans les bassins d'embouche des fermes d'élevage (ensemencement). La période de croissance dure en moyenne sept mois (elle est plus courte en saison chaude et un peu plus longue en saison fraîche).

L'IFREMER apporte également un soutien scientifique et technique dans le cadre de partenariats réussis avec l'Etat et les collectivités locales.

Évolution de la filière crevette en Nouvelle-Calédonie

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Capacité de production (ha)										
Fermes aquacoles	nd	nd	443	446	451	465	472	524	655	665
Production										
Écloseries (million de post-larves)	153	168	135	139	126	144	108	155	186	182 e
Fermes aquacoles (tonnes de crevettes)	992	1 107	1 569	1 906	1 723	1 810	1 815	1 703	2 210	2 339 e
Exportations										
Exportations de crevettes (tonnes)	462	634	964	1 456	1 253	1 350	1 410	1 275	1 508	1 709

Source : Direction Régionale des Douanes

Dans le détail par pays, la France a absorbé la majorité de la crevette calédonienne : 953 tonnes contre 733 l'année dernière, ce qui représente 55,8% du total des exportations en volume et une hausse annuelle de 30,0%. A cause du recul des cours de la crevette sur le marché mondial, la hausse en valeur est moins importante (+12,1%).

La France est suivie par le Japon qui a légèrement moins acheté de crevettes calédoniennes que l'an dernier (-5,4% en valeur comme en volume). Ces deux pays restent les deux principaux marchés pour la crevette calédonienne puisqu'ils représentent plus de 85% des achats.

Les autres marchés suivent des tendances opposées. Ainsi, d'un côté, les Etats-Unis et la Polynésie Française marquent des fortes progressions : +128,2% pour les premiers avec 162 millions de F.CFP contre 71 en 2004 et +91,2% pour la seconde avec 65 millions de F.CFP contre 34 en 2004. De l'autre côté, l'Australie a boudé la crevette calédonienne cette année avec seulement 105 tonnes achetées pour 98 millions de F.CFP, soit des baisses respectives de 44,7% et 43,0% par rapport à 2004.

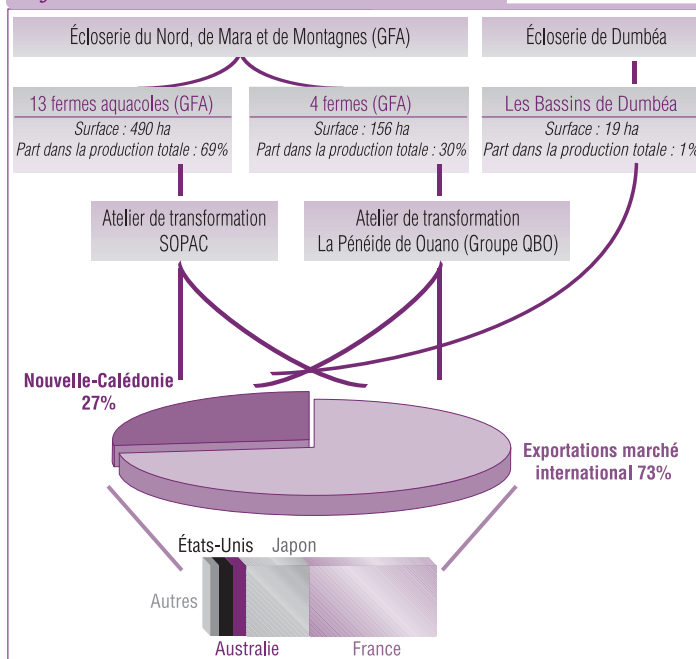
Les bons résultats de la filière s'expliquent par la montée en puissance des quatre nouvelles fermes entrées en production en

2004, qui représentent une surface d'exploitation supplémentaire de plus de 100 hectares.

Si le marché local absorbe environ un quart de la production de crevettes calédoniennes, l'ouverture internationale est néanmoins indispensable pour le développement de la filière. Elle est cependant instable, parce que la production calédonienne représente moins de 1% de la production mondiale, et qu'elle est soumise à une forte concurrence. En effet, d'une part, les principaux pays producteurs sont des pays émergents à faible coût de production comme la Thaïlande,

l'Equateur, le Mexique, l'Inde, la Chine, l'Indonésie, le Vietnam. Plus particulièrement, Madagascar et le Brésil apparaissent comme des concurrents particulièrement sérieux pour le territoire car ces pays produisent et exportent une crevette comparable à celle de Nouvelle-Calédonie sur le marché européen. D'autre part, le marché mondial, en pleine mutation, est marqué par une forte chute des prix, une amélioration globale de la qualité des produits proposés, une augmentation de la production mondiale et un soutien des gouvernements des pays producteurs concurrents.

La filière "crevette" en Nouvelle-Calédonie en 2005



Exportations de crevettes selon la destination

	2004		2005		Variation	
	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs
France	733	1 092	953	1 224	30,0	12,1
Japon	503	852	476	806	-5,4	-5,4
Australie	190	172	105	98	-44,7	-43,0
Etats-Unis	47	71	111	162	136,2	128,2
Autres pays	35	47	64	82	82,9	74,5
Total	1 508	2 234	1 709	2 372	13,3	6,2

Source : Direction Régionale des Douanes

Unités : tonnes, millions de F.CFP, %

Face à ces enjeux, les aquaculteurs calédoniens sont fédérés au sein du Groupement des Fermes Aquacoles (GFA) de Nouvelle-Calédonie, qui réunit les fermes en activité. En 2005, le GFA a apporté son soutien à l'UPRAC-NC qui a géré l'importation en Nouvelle-Calédonie de la souche "hawaïenne", destinée à améliorer la "race" calédonienne



• **Compétences institutionnelles en matière de pêche** •

L'Etat

A travers le service des Affaires Maritimes, il est en charge de la sécurité des navires et des marins ; il assure également la tutelle pédagogique de l'Ecole des Métiers de la Mer.

Les provinces

Les provinces sont compétentes en matières de développement. Elles attribuent les licences de pêche professionnelles.

La Nouvelle-Calédonie

Selon l'article 22 de la loi organique du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie est l'autorité compétente en charge de la réglementation et l'exercice des droits d'exploration, d'exploitation, gestion et conservation des ressources naturelles biologiques et non biologiques de la Zone Economique Exclusive.

• **La pêche hauturière** •

Des techniques pointues

Selon les professionnels de la pêche, le succès de la pêche au thon à la palangre est avant tout conditionné par une bonne compréhension des relations existant entre les thons et leur environnement et des phénomènes expliquant la présence de thon dans une zone. Des études scientifiques très pointues, utilisant la technologie spatiale et des outils de localisation très précis permettent d'affiner les connaissances sur l'écologie de ces poissons, bien que de nombreux aspects restent inexpliqués à ce jour.

L'impact des phénomènes environnementaux à grande échelle entraîne des variations très significatives de l'abondance et de la distribution des ressources.

Ainsi, la valorisation des connaissances scientifiques par les professionnels de la pêche et l'utilisation d'images satellitaire permettant de circonscrire des zones à forte probabilité de présence de poissons.

L. Stylirosis. Des crevettes ha-waïennes, de même souche que la crevette calédonienne, ont été importées pour apporter du sang neuf à la stylirosis calédonienne dont la souche est vieille de 30 ans et qui supporte de moins en moins bien la saison fraîche. Après une quarantaine de 5 mois, les crevettes présentaient un taux de survie excellent.

Le GFA gère également le fond d'intervention crevettes-exports (FICE) destiné à permettre aux fermes de grossissement des crevettes de résister le plus possible aux crises afin de pérenniser la filière.

Trois types de **pêche** sont pratiqués en Nouvelle-Calédonie : la pêche lagonaire ou artisanale, la pêche côtière et la pêche hauturière.

La **pêche lagonaire** ou **artisanale**, opérée à l'intérieur du lagon, est pratiquée avec des navires de petite taille. Elle comprend la prise de poissons, de crustacés (crabes, langoustes), de mollusques (trocas en particulier) et d'holothuries. Cette pêche est destinée à la fois au marché local et à l'exportation.

Si les quantités réservées au marché local sont difficilement évaluable (la pêche de plaisance et auto-vivrière est estimée à 3 500 tonnes) ; en revanche, celles destinées à l'exportation sont analysables grâce aux statistiques de la Direction Régionale des Douanes.

Ainsi, la pêche artisanale a été marquée en 2005 par une nouvelle embellie des exportations de **trocas** qui retrouvent quasiment le niveau de 2001 après des années de recul. Avec 153 tonnes, les exportations présentent une hausse de 27,5%, et ont rapporté 20 millions de plus (+43,5%). On note cette année une diversification des pays destinataires des coquilles. Si l'Italie, destinataire habituel qui utilise les coquilles pour fabriquer des boutons en nacre, a importé plus de 50% des coquilles calédoniennes (pour 35 millions de F.CFP), ces dernières sont désormais également vendues au Vietnam (15 millions), au Japon et à Madagascar (8 millions chacun).

Les exportations d'**holothuries** connaissent en revanche un recul des quantités exportées (-37,8% avec 51 tonnes en 2005 contre 82 tonnes en 2004) tandis que les valeurs sont restées

quasiment stables (-2,3% sur un an). Le plus gros acheteur est Taiwan avec 68 millions de F.CFP, suivi de Hong Kong (56 millions de F.CFP) et de l'Australie (37 millions).

Exportations de la pêche artisanale

	2004		2005		Variation	
	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeur	Quantités	Valeurs
Holothuries	82	171	51	167	-37,8	-2,3
Coquilles de trocas	120	46	153	66	27,5	43,5

Source : Direction Régionale des Douanes

Unités : tonne, million de FCFP, %

La **pêche côtière**, réalisée à l'extérieur du lagon jusqu'à 12 miles au large du récif grâce à des navires polyvalents, exploite les ressources de la pente externe du récif pour capturer des poissons profonds et les poissons pélagiques des eaux calédoniennes. Les quantités de poissons capturés et commercialisés sur le marché local ne sont pas connues.

La **pêche hauturière** est pratiquée dans la zone économique exclusive à partir de navires palangriers et s'oriente vers la capture de thons (blancs, jaunes et obèses), de marlins, de requins makos ou d'espadons.

L'Observatoire économique de la

Pêche et exportations de thon

	2004		2005		Variation	
	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeur	Quantités	Valeurs
Pêche	2 190	///	2 114	///	-3,5	///
Exportations	1 173	374	1 182	381	0,5	1,9

Sources : Service de la marine marchande et des pêches maritimes, Direction Régionale des Douanes

Unités : tonne, million de FCFP, %

En conséquence, l'effort de pêche de navires a baissé d'environ 20% par rapport en 2004 : en 2005, la filière a ainsi réalisé 407 campagnes soit 4 108 jours de mer, dont 2 836 jours de pêche (contre 507 campagnes de 5 096 jours de mer dont 3 399 jours de pêche en 2004). Ces chiffres traduisent la baisse ou la cessation d'activité de certains armements, qui n'a été que partiellement compensée par les autres pêcheurs.

Au final, la production totale hauturière a diminué de 5,6% par rapport à 2004, retrouvant le niveau de 2003. Le thon blanc a conforté sa place d'espèce majoritaire avec 64% du total des prises et présente une

constante augmentation depuis trois ans (1 111 tonnes en 2003, 1 469 tonnes en 2004 et 1 592 tonnes en 2005). Les marlins sont également en très légère hausse annuelle (123 tonnes contre 120 tonnes en 2004).

A l'opposé, thon jaune et thon obèse (les plus rémunérateurs) ne cessent de diminuer depuis 2003 (896 tonnes en 2003 contre 524 tonnes en 2005) et sont fortement soumis aux saisons. Ainsi, la pêche aux thons jaunes a été fructueuse au premier semestre avant de connaître un important creux de production après le mois de juillet. Les autres espèces (espadons et makos) présentent également un recul annuel.

• La pêche hauturière • Saisonnalité et phénomènes météorologiques

Selon les grandes tendances, le **thon blanc** ou **germon** connaît deux périodes de haute saison de juin à août puis en décembre-janvier ; il est moins abondant dans la zone de février à mai et de septembre à novembre.

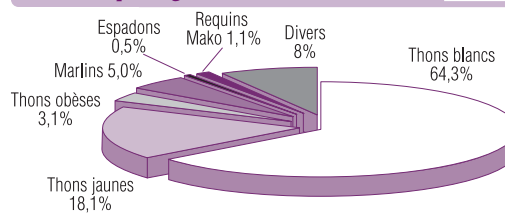
Le **thon jaune** arrive dans les eaux chaudes en février et les prises sont maximales en Nouvelle-Calédonie de février à août ; la basse saison se situe de septembre à janvier.

Le **thon bachi** ou **obèse** enregistre un pic statistique avec de nombreuses prises en saison fraîche, de avril à juin et connaît deux périodes basses de janvier à mars et de juillet à décembre.

Les données provisoires des exportations de thon fournies par l'observatoire de la filière font état de 1 182 tonnes exportées contre 1 173 l'année dernière soit une quasi-stabilité annuelle. Les ventes de ces thons sur les marchés extérieurs ont rapporté 381 millions de F.CFP contre 374 millions l'année dernière (+1,9%).

Les exportations sont destinées à trois gros marchés : le Japon pour le frais (principalement des thons jaunes et des thons obèses) sur le marché du sashimi (environ 8% des exportations en volume mais 20% en valeur) ; la France métropolitaine avec 10% du volume mais environ 20% de la valeur des exportations com-

Pêche des palangriers calédoniens en 2005



Sources : Service de la marine marchande et des pêches maritimes, Direction régionale des douanes

kg à environ 200 ou 250 F.CFP). Une réflexion est à l'étude pour valoriser en Nouvelle-Calédonie ce type de poisson, mais la construction d'une telle usine est cependant

posées quasi-exclusivement de thon congelé, majoritairement blanc ; et les Samoa, où est expédié plus de 75% du volume des exportations à destination des conserveries. Le thon, blanc essentiellement, y est cependant très mal vendu puisqu'il représente seulement 50% des exportations en valeur (soit environ le

d'un coût très élevé.

Les autres captures des palangriers, appelées "espèces secondaires", sont essentiellement vendues localement : le marlin, le saumon des dieux, le tazard du large ou wahoo, le mahi-mahi, le requin mako ou l'espadon.

Les phénomènes météorologiques type El Niño et la Niña influencent aussi la pêche hauturière. Ainsi, le thon jaune apprécie le réchauffement des océans produit par El Niño alors que le thon blanc trouve des conditions de migration favorables avec le refroidissement causé par La Niña.

Les observateurs des pêches et les scientifiques ont par ailleurs constaté une baisse de la population des thonidés sur l'ensemble du Pacifique, principalement à cause d'une exploitation de plus en plus forte dans certaines zones de l'océan, notamment la zone intertropicale.